

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE D'ELANCOURT

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 mars 2015**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE 6 mars, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN MAIRIE SUR CONVOCATION EFFECTUÉE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-10 et L 2121-12 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN-MICHEL FOURGOUS, MAIRE.

Président : M. Jean-Michel FOURGOUS

Présents :

Adjoints

M. Gérard FAVIER ; Mme Anne CAPIAUX ; M. Bernard DESBANS ; Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI ; M. Thierry MICHEL ; Mme Martine LETOUBLON ; M. Laurent MAZAURY à compter de la délibération n° 20150040; Mme Catherine DAVID ; M. Alain LAPORTE ; Mme Chantal CARDELEC

Conseillers

M. Gilbert REYNAUD ; Mme Colette PIGEAT ; M. Jacques RAVION ; M. André BAUDOUI ; M. Denis LEMARCHAND ; M. Jean-Pierre LEFÈVRE ; Mme Christine DANG à compter de la délibération n° 20150039 ; Mme Michèle LOURIER ; Mme Valérie PRADIER ; Mme Félicidade DE OLIVEIRA ; M. Nicolas GUILLET ; M. Friedrich CHAUVET ; Mme Anne GOVINDE ; Mme Maria BOLZINGER ; M. Philippe DEVARIEUX ; M. Michel BESSEAU à compter de la délibération n° 20150043; Mme Gaëlle KERGUTUIL ; M. Christian NICOL ; M. Nicolas BOHER ; Mme Alizée JORE

Représentés :

Mme Nathalie TINCHANT donne pouvoir à Mme Anne CAPIAUX.

Mme Isabelle MATHE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LEFÈVRE.

Mme Marion CARDOSO donne pouvoir à Mme Martine LETOUBLON.

M. Michel BESSEAU donne pouvoir à M. Philippe DEVARIEUX jusqu'à la délibération n° 20150042

Absents excusés :

M. Benoît NOBLE - M. Laurent MAZAURY jusqu'à la délibération 20150039

Mme Christine DANG jusqu'à la délibération 20150038

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Mme Catherine DAVID

A 19h35, le quorum étant atteint, Jean-Michel FOURGOUS ouvre la séance.

Administration Générale

1 - PV-20150002 Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 32 votants,

APPROUVE le compte-rendu de la séance du conseil municipal du **30 janvier 2015** composé du relevé des délibérations et du résumé des débats.

Administration Générale

2 - Rec-20150001 Liste des décisions du Maire

DM-20140109	Contrat de maintenance du progiciel 'PELEHAS' (Gestion des logements CCAS)	Redevance annuelle 3079,44 € TTC Contrat d'un an renouvelable sans excéder 3 ans
DM-20140120	Contrat de maintenance du logiciel 'Plug-in Trésorerie Générale avec 2 codes collectivités, et le service TdT PESV2' avec la Société NEOVACOM (Gestion de transmissions de données)	Maintenance 1095,60 € TTC Contrat d'un an renouvelable sans excéder 4 ans
DM-20140123	Fourniture d'articles de bureau et de papeterie	Montant annuel minimum : 22 000 € TTC maximum : 62 000 € TTC Contrats d'un an reconductibles 2 fois
DM-20150000	Equipement et matériel pour la police municipale Radar – ethylo-test – gilets par balles	13 533,80 € TTC
DM-20150001	Fourniture de livres scolaires	Montant annuel minimum 10 000 € TTC maximum 30 000 € TTC Contrat d'un an reconductible 2 fois

DM-20150002	Missions de prestations intellectuelles pour la réfection des couvertures à la ferme du Mousseau Maîtrise d'œuvre – contrôle technique – coordination sécurité et protection de la santé	20 322 € TTC
DM-20150003	Mission de maîtrise d'oeuvre relative aux diagnostics de toitures sur des bâtiments communaux	Montant annuel maximum 22 000 € HT Contrat d'un an reconductible 3 fois
DM-20150004	Fourniture et livraison de repas pour les crèches multi accueil	Montant annuel minimum 20 000 € HT maximum 90 000 € HT Marché d'un an reconductible 2 fois

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions prises par le Maire en fonction de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Administration Générale

3 - 20150036 Approbation du pré-schéma de mutualisation des services avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 31 Pour
Par 1 Abstention (M.Boher)

Article Unique : **APPROUVE** le pré-schéma de mutualisation, à intervenir entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et ses Communes membres, annexé à la présente délibération.

Administration Générale

4 - 20150037 Adoption de l'Appel lancé par l'association 'Avenir de la Langue Française'

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 29 Pour
Par 3 Abstention (M.Besseau – Ph.Devarieux – G.Kergutuil)

Article Unique : **ADOPTE** l'appel «Langue française et monde multipolaire – l'urgence d'une stratégie », dont le texte est joint à la présente délibération.

Service Environnement

5 - 20150038 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Article 1 : **PREND ACTE** des informations contenues dans le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés, présenté le 8 décembre 2014 en commission communale « Aménagement du Territoire ».

Article 2 : **DIT** que ledit rapport et celui du SIDOMPE sont à la disposition du public, pour information, au bureau du service Environnement – Services Technique/Urbanisme 34 Route de Trappes à Elancourt .

Article 3 : **DIT** que le rapport communal sera consultable sur le site de la Ville – www.elancourt.fr – rubrique Cadre de Vie - Collecte des déchets.

Sports

6 - 20150039 Subvention exceptionnelle à l'association 'Belo Horizonte Capoeira'

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 33 votants,

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 euros (trois cents euros) à l'association BELO HORIZONTE CAPOEIRA pour son intervention lors d'un stage durant les vacances scolaires d'hiver 2015.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Sports

7 - 20150040 Sensibilisation des enfants des écoles élémentaires à l'escalade

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat annexée à la présente délibération avec le Comité Départemental des Yvelines de la Fédération Française de la Montagne d'Escalade (CD 78 FFME), pour la mise en œuvre de la pratique de l'escalade en direction des enfants des établissements scolaires élémentaires pour la période du 24 mars au 03 juillet 2015.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Finances

8 - 20150041 Constatation de créances éteintes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **CONSTATE** l'état de créances éteintes et pour un montant total de 3 833,66 euros (trois mille huit cent trente trois euros soixante six centimes), les pièces suivantes regroupées par dossier :

- 1 061,12 € (mille soixante et un euros douze centimes) concernant les titres de recettes n°1595 et 1982 de 2005, 1512 de 2006, 1053 et 1928 de 2007, et 426 de 2008 ;
- 115,56 € (cent quinze euros cinquante six centimes) concernant les titres de recette n°628 et 1054 de 2008;
- 1022,63 € (mille vingt deux euros soixante trois centimes) concernant les titres de recette n°223, 707, 1389, 2039 et 2518 de 2009, 207 et 644 de 2010 – ainsi que 628,60 € (six cent vingt huit euros soixante centimes) concernant les titres de recette n° 2712 de 2012, 1846, 2175, 2351, 2558, 2829, 3412, 3701, 4025, 4405, 4860, 5131, 5669 de 2013, 870, 1010, 1201, 1558 et 1785 de 2014 ;
- 734,35 € (sept cent trente quatre euros trente cinq centimes) concernant les titres de recette n° 1465 et 1999 de 2006, 141 et 889 de 2007 ;
- 271,40 € (deux cent soixante et onze euros quarante centimes) concernant les titres de recette n° 1293, 1979 et 2461 de 2009.

Article 2 : **CONSTATE** que ces créances ne pourront plus donner lieu à un recouvrement.

Article 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Finances

9 - 20150042 Pacte Financier - auprès de la Communauté d'Agglomération de St Quentin en Yvelines : Modification de la délibération n° 20140042 du 22/05/14 et affectation du solde des fonds du concours 2013 et 2014 -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	33	Pour
Par	1	Abstention (N.Boher)

Article 1 : **RAPPORTE** l'article 11 de la délibération n° 20140042 du 22 mai 2014, qui était rédigé ainsi : « **DEMANDE** l'affectation de 80 000€ des fonds de concours de 2013 (4^{ème} demande) pour le projet n°9 : Ecole Nouvelle Amsterdam, modification et reprise complète de la toiture avec mise aux normes (tranche 3) pour un montant total de 171 835€ HT »
DIT QUE ces 80 000€ de fonds de concours seront réaffectés dans le tableau ci-joint.

Article 2 : **DEMANDE** l'affectation du solde des fonds de concours 2013 et 2014 selon le tableau ci-joint.

Article 3 : **DIT** que les crédits seront inscrits en recettes au budget de l'exercice concerné de la commune.

Finances

10 - 20150043 Débat d'orientation budgétaire : information sur le contexte, les contraintes et les éléments essentiels à l'élaboration du budget primitif du budget principal 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Article Unique : **PREND CONNAISSANCE** de la note de synthèse jointe en annexe, **ENTEND** les informations données par le Maire concernant les orientations et l'élaboration du budget primitif du Budget Principal 2015 et **ENGAGE** un débat contradictoire sur le sujet.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00 .




Jean-Michel FOURGOUS
Maire d'Elancourt